

Début de mandat : audit financier

À l'aube du nouveau mandat, un audit financier permettra de connaître les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des projets... et d'anticiper une situation financière qui va se dégrader.

Jean-Pierre Coblentz,
directeur associé
Rozenn Le Calvez, consultante
Cabinet Stratorial Finances
contact@stratorial-finances.fr

L'audit de début de mandat ne se limite pas au simple bilan de la gestion passée : il s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie financière de la collectivité. Il permet aux nouvelles équipes d'apprécier la situation léguée par leurs prédécesseurs et d'apprécier la réa-

LA SIMULATION DOIT ABOUTIR À UNE COMBINAISON DE CHOIX D'INVESTISSEMENT, DE FONCTIONNEMENT ET DE PRESSION FISCALE

lité des marges de manœuvre pour mettre en œuvre leur programme. Il permet aussi aux équipes reconduites de vérifier et de préciser la faisabilité des projets. Indispensable dans les communes, l'audit de début de mandat l'est tout autant dans les EPCI compte tenu du caractère composite des assemblées et de la nécessité de la recherche d'un consensus entre partenaires aux aspirations divergentes (orientation des poli-

tiques, reversements aux communes, niveau de la pression fiscale...)

Le cadre méthodologique

La durée de l'analyse rétrospective dépend de son objectif. Si les élus veulent auditer l'ensemble du mandat écoulé, la durée doit logiquement être fixée à huit années (2000 à 2007). 2007 correspond au dernier exercice clos. 2000 correspond au dernier exercice précédant le mandat écoulé et servira de point de comparaison pour mesurer l'évolution des postes de dépenses et de recettes, et l'endettement. En revanche, les moyennes d'investissement doivent porter sur les exercices postérieurs (2001 à 2007). Si l'objectif de l'étude rétrospective est simplement de déterminer les marges de manœuvre à partir des tendances récentes, on peut se limiter à quatre ou cinq exercices. En deçà, il est difficile de tirer des enseignements précis en terme de tendance compte tenu des aléas des postes budgétaires analysés.

Le périmètre d'étude est constitué a minima par le budget principal et les budgets annexes sur la base des comptes administratifs et des comptes de gestion des exercices étudiés. Il peut s'étendre aux satellites que sont les établissements publics, SEM, associations...

L'épargne et la dette au cœur de l'analyse

L'épargne (le solde de la section de fonctionnement) doit être au cœur de l'analyse. Elle mesure la capacité de la collectivité à couvrir ses dépenses de gestion et les intérêts de la dette. Elle permet d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement. L'analyse de l'épargne passe par l'identification

des principaux facteurs de son évolution : poids dans l'évolution globale des différents postes de dépenses et de recettes de fonctionnement. Les effets des modifications organisationnelles (transferts de compétences à l'intercommunalité, option pour la TPU...) et l'impact de l'ensemble des décisions des élus (augmentation de la pression fiscale, nouveaux équipements mis en service...) doivent être identifiés.

L'analyse se poursuit par une analyse de l'investissement sur la période (cycle d'investissement, moyenne sur la période), du besoin de financement de l'investissement (dépenses d'investissement - ressources propres d'investissement et des subventions) et les conditions de son financement par l'épargne, l'emprunt et la variation de fonds de roulement.

LA MARQUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'INTERCO

Pour l'intercommunalité, la période 2000-2007 s'est caractérisée par la quasi-généralisation de la fiscalité propre, le développement de la taxe professionnelle unique et un élargissement des compétences transférées. Toute analyse doit prendre en considération les conséquences profondes de ces modifications structurelles.

De même, l'audit doit apprécier les effets des nombreuses modifications législatives récentes sur la structure et le niveau des recettes : suppression progressive de la part salaires, modification de l'architecture de la DGF, réforme de la TP... Les communes n'ont préservé leur situation financière que grâce à une augmentation de la pression fiscale.